

**Transactions – Locations- Gestions
DESPLATS IMMOBILIER**

14 Boulevard Carnot 31250 REVEL

Tel : 05.34.66.69.29 - Fax : 05.34.66.69.25
E-Mail : desplatsimmo@gmail.com
Site Web : www.desplats-immobilier.fr
Numérot Siret : 815315155

Honoraires

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

À la charge du vendeur où de l'acheteur

Montant de la rémunération à percevoir :

De 0 à 50 000 €	5 000 € (forfait)
De 50 001 à 100 000 €	10 %
De 101 000 € à 150 000 €	9 %
De 151 000 € à 180 000 €	8 %
De 181 000 € à 210 000 €	7 %
De 211 000 € à 300 000 €	6 %
Au delà de 300 001 €	5 %

EVALUATIONS :

Evaluation écrite et complète pour succession par bien 150 €
Evaluation avec prise de mandat sans exclusivité gratuite

AVANT LA LOI DUFLOT POUR REDUCTION DES FRAIS D'AGENCE

HONORAIRES LOCATIONS HABITATIONS

À la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail, de l'état des lieux d'entrée étaient d'un demi loyer sur le hors charges

A la charge du propriétaire :

Honoraires d'entremise et de négociation, honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et de l'état des lieux étaient d'un demi loyer sur le hors charges

CES PRIX S'ENTENDENT TOUTES TAXES COMPRISSES

APRES LA LOI DUFLOT POUR REDUCTION DES FRAIS D'AGENCE

HONORAIRES LOCATION HABITATION

A la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail sont de 8 € du m²
Honoraires pour l'état des lieux sont de 3 € du m²

A la charge du propriétaire :

Honoraires d'entremise et de négociation, honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail sont de 8 € du m²
Honoraires de l'état des lieux sont de 3 € du m²

EXEMPLE :

Pour un logement de 80 m² pour un loyer de **500 €**

Avant la loi de Mme DUFLOT

Le locataire payait la moitié d'un loyer hors charges soit **250 €**
Le propriétaire payait la moitié d'un loyer hors charges soit **250 €**

A PARTIR DU 15 SEPTEMBRE 2014

Après la loi de Mme Duflot pour faire baisser les honoraires des agents immobiliers
Le locataire doit payer 8 € du m² sur 80 soit 640 € plus 3 € du m² sur 80 pour les frais d'état des lieux soit 240 € soit un montant total de **880 €**

Le propriétaire doit payer pour les honoraires d'entremise et de négociation, des visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail soit 8 € du m² x 80 = 640 € et pour l'état des lieux 3 € du m² soit 240 € soit un montant total de **880 €**

HONORAIRE DE GESTION :

7 % HT DU LOYER MENSUEL HORS CHARGES

GLI + GRL + PROTECTION JURIDIQUE = 1.98 % DU LOYER MENSUEL HORS CHARGES

